



Dernier avis de recouvrement

Par **Anna Pix**, le **15/08/2009** à **09:45**

Bonjour, rna u mois de juin dernier (le 20 juin exactement), j'ai pris un forfait téléphonique chez Virgin mobile par le biais de The Phone House. Comme j'étais toujours engagée chez Bouygues pour 2 ans, j'ai demandé au vendeur de me prendre un mini forfait chez Bouygues et un nouveau numéro chez Virgin. Ainsi je ne partais pas de chez mon ancien opérateur.

rnProblème: le vendeur de Phone House a fait une erreur en effectuant une portabilité de mon numéro vers Virgin. Malheureusement j' ai signé le contrat rapidement dans le magasin (qui est près de mon lieu de travail, je connais les vendeurs et je pensais pouvoir leur faire confiance) et je me suis aperçue trop tard de la bétise du vendeur. Total, Bouygues a estimé que j'étais partie de chez eux, m'a coupé la ligne de téléphone et me réclame le paiement des deux ans d'engagement d'un coup. Comme j'ai bloqué le prélèvement tant que le problème n'est pas réglé par Phone House (qui s'est engagé par lettre écrite et signée à s'occuper de mon dossier dans les plus brefs délais), j'ai reçu un avis de recouvrement de la part de Bouygues. Quel recours puis avoir pour faire patienter bouygues? Est-il possible de bloquer un avis de recouvrement? rnm merci pour toute réponse apportée.